

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 AVRIL 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Vidéo protection –  
demande de subvention**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 avril 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 avril 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 avril 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT\*, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur STUCKERT (uniquement pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 13 B 02)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaiient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame BRUNEAU-LATOUICHE à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur RAVEL

**N° DE DOSSIER** : 13 B 15

**OBJET** : VIDÉO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION

**RAPPORTEUR** : Monsieur PIVERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 2003, la Ville a déployé un dispositif de vidéo protection urbaine composé de 21 caméras analogiques.

Lors de la dernière réunion du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le Commissaire divisionnaire de Saint-Germain-en-Laye a souligné l'importance et les avantages tirés de la vidéo protection pour dissuader et élucider les faits d'atteintes aux biens et à l'intégrité physique des personnes.

Les progrès de la technologie numérique de ces dernières années permettent d'obtenir une meilleure qualité d'image et d'améliorer sensiblement l'ergonomie des outils de contrôle.

Afin de répondre plus efficacement aux besoins, la Ville envisage de renouveler son parc de caméras et son poste de contrôle au profit d'un matériel entièrement numérique. Elle prévoit également d'élargir la couverture du dispositif par l'acquisition de 10 à 15 caméras supplémentaires.

Véritable appui opérationnel, cet outil viendra parfaire les moyens d'action mis à disposition des policiers municipaux pour assurer une meilleure prévention et une plus grande proximité avec la population.

L'État, à travers le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), participe au financement de la modernisation et l'extension des systèmes de vidéo protection.

La première tranche des travaux est inscrite au budget prévisionnel pour 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux maximum pour la modernisation et l'extension du système de vidéo protection.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

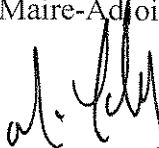
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux maximum pour la modernisation et l'extension du système de vidéo protection,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Mauriee SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines